



# REGATE DE NOEL 2022

Grade : 5B

Samedi 17 et Dimanche 18 Novembre 2022

## Société des Régates d'Antibes



### ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF canal 06

2.3 Porter une attention particulière sur l'annexe "course poursuite à départs décalés".

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au club house de la SR Antibes ; ils seront également mis en ligne à l'adresse [www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr)

3.2 Le PC course est situé au Club house de la SRA. Le numéro de téléphone du PC course est le 06.28.18.41.02 et l'adresse email est [commission.regates@gmail.com](mailto:commission.regates@gmail.com)

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 06.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Club House de la SR Antibes

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Une course par jour est prévue selon le programme suivant:

Date	Classe
17 décembre 2022	toutes
18 décembre 2022	toutes

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 11h00 le samedi et 10h00 le dimanche.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

SR Antibes 2022		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
<i>Classes Osiris</i>	<i>C,D et ex E,F,G</i>	<i>R et L</i>
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et + (sauf L)	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins, et L
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

Le départ des M2K se fera avec celui de classe 3

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont indiquées en **annexe PARCOURS**

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord. Pour indiquer qu'il s'agit d'une course à départs décalés, le bateau comité arborera un pavillon jaune, voir annexe "course à départs décalés".

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.2 Les bateaux n'ayant pas effectué le parcours et fini la course à 16h30 le samedi et 15h30 le dimanche seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club house de la SR Antibes. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Aucune course ne sera retirée

18.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.

En cas d'une course poursuite à départs décalés le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance sans CVL.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 Un briefing Skipper aura lieu au Mistral le samedi à 09h15.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 La VHF allumée est obligatoire à bord. Le canal VHF utilisé en course est le 06

19.4 **Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque**

19.5 Sécurité pour les équipages en solitaire [DP]. Il est demandé à ces derniers de porter un gilet de sauvetage 150 Newton de la sortie du port, puis tout le long de la course jusqu'au retour au port.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles deux heures avant son signal d'avertissement.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon SR Antibes qu'ils arborent.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

## ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Gérard ESCALIER

Président-e du jury : Gérard GASTAUD

---

## ANNEXE ZONES DE COURSE

VOIR FEUILLE DE PARCOURS 2022 v1.1

<https://www.sr-antibes.fr/wp-content/uploads/2022/04/ParcoursSRA2022v1.1.pdf>

### Zones qui sont des obstacles

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

---

## ANNEXE COURSE POURSUITE À DÉPARTS DÉCALÉS

(voir guide HN 2022 <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/>)

- Le système temps/distance permettant de connaître le temps de course théorique de chaque bateau, il est possible de choisir leur heure de départ de telle sorte que tous les bateaux franchissent, en théorie, la ligne d'arrivée en même-temps.
- Dans le cadre d'une course poursuite à départs décalés, l'heure officielle sera celle du GPS.
- La règle 2.1 de l'organisation des courses poursuites à départ décalé du guide OSIRIS ne s'applique pas.
- Le parcours sera le **numéro 3**, voir annexes parcours SRA, ou le **3 réduit** comme suit : aller-retour départ-SLV-arrivée (1 tour, tribord),
- L'horaire de départ de chaque bateau sera disponible au club le samedi matin à partir de 09h00 ou sur le site du club, il est valable pour les deux jours et sera rappelé pendant le briefing.
- Le pavillon Z sera utilisé : tout bateau franchissant la ligne avant son heure spécifique de départ sera pénalisé :
  - o avant sa dernière minute : OCS
  - o pendant sa dernière minute : 20% de pénalité, selon la RCV 30.2 (ceci complète la règle 2.5 de l'organisation des courses poursuites à départ décalés du guide OSIRIS)

---

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.